



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 119765

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur les nombreuses pétitions et courriers qui expriment le refus des habitants et des élus des communes rurales de l'Isère d'assister à la fermeture partielle, par la diminution des horaires, des bureaux de poste. En effet, le maintien des services publics en milieu rural est indispensable car il répond à une logique d'équilibre territorial du pays postal en France. Certes, s'il reconnaît que La Poste, qui assume une mission de service public, doit s'adapter aux nouvelles réalités économiques qu'elle rencontre, cela ne doit pas, pour autant, se traduire par une dégradation de la qualité du service s'avérant dissuasive pour les usagers. La réduction de l'amplitude horaire oblige ensuite de nombreux usagers à se tourner vers d'autres bureaux ce qui crée une spirale conduisant progressivement à la fermeture pure et simple du bureau de poste. De plus, de nombreux maires du département de l'Isère, dont les communes connaissent une augmentation constante et importante de leur population, regrettent que La Poste ne prenne pas en compte l'évolution démographique. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce dossier essentiel en termes d'aménagement du territoire et de maintien des services publics de qualité en milieu rural.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119765

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2004